

# Groupe de travail Austerlitz

## Réunion du 18 octobre 2016

<b>LISTE DES PARTICIPANTS</b>		
<b>VILLE DE PARIS</b>		
Cabinet J.L. MISSIKA		Frédéric LUCCIONI
Direction de l'Urbanisme		Annick BIZOUERNE, François HOTE
<b>SEMAPA</b>		
Directrice de la Communication		Nathalie GRAND
Architecte urbaniste		Christophe BAYLE
Adjoint au Directeur des Infrastructures et de la Construction		François VALOUR
Directeur des Infrastructures et de la Construction		Bruno ITHIER
Directeur de la Programmation et de l'Urbanisme		Ludovic VION
<b>AUTRES INSTITUTIONS</b>		
Ignacio Prego Architectes		Ignacio PREGO, Benoit MERIAC
Périphériques		Anne-Françoise JUMEAU
SNCF		Véronique DERAMBURE
La Plateforme		Claude BIRENBAUM
ICF Habitat		Michel VABRE, Thomas CHALVIGNAC
<b>PERSONNALITES EXTERIEURES</b>		
Garant de la concertation		Bertrand MEARY
Personne qualifiée		Bertrand AVRIL

<b>BUREAU DES ASSOCIATIONS</b>		
Chargé de mission		Yann RENAUD
<b>REPRESENTANTS DES ASSOCIATIONS</b>		
ADA 13		Françoise SAMAIN
FNAUT		Farid NECHADI
SOS Paris		Christine NEDELEC
Association des Paralysés de France		Lionel CHOMET
APARIS 13		François GERARD
<b>CONSEILS DE QUARTIER</b>		
Conseil de quartier n°4		Frédérique LECOCCQ

*La séance est ouverte à 17 heures 40.*

*Les participants se présentent à tour de rôle.*

## **I. Point sur le secteur A5 (programme de logements ICF La Sablière rue Fulton)**

Michel VABRE indique que La Sablière, bailleur social et également filiale de la SNCF, est propriétaire du terrain localisé rue Fulton, à proximité du quai d'Austerlitz. A l'occasion d'une réflexion portant sur la réhabilitation de ce patrimoine datant des années 1950 et 1960, la question de mener une opération de démolition/construction s'est posée. Cette option a été assez rapidement retenue, ce qui permettait notamment d'augmenter l'offre de logements sur cette zone. En conséquence, un travail conjoint a été mené avec la SEMAPA sur un cahier des charges afin de désigner un architecte coordonnateur. Dans cette perspective, le cabinet Brenac & Gonzalez a été retenu après consultation. Ce dernier a réalisé un plan d'ensemble. Michel VABRE ajoute qu'une consultation d'architectes a ensuite été lancée sur les lots A5-A1, A5-A2 et A5-A3. Le lot A5-A1 a été confié à l'architecte Bernard Buhler. La livraison devrait intervenir à la fin de l'année 2016 ou au début de l'année 2017 avec 87 logements. Enfin, un concours d'architecture portant sur les deux autres lots a été lancé au début de l'année 2016. Les cabinets Prego et Périphériques ont été sélectionnés.

Thomas CHALVIGNAC précise que 64 logements sociaux et 54 logements intermédiaires seront gérés par la filiale logement Novedis.

Frédérique LECOCCQ souhaite connaître le nombre de logements sociaux prévus dans le cadre du lot A5-A2.

Thomas CHALVIGNAC relève 115 logements sociaux concernant le lot A5-A2 (Prego architectures). Il mentionne également la présence d'une crèche de 60 places et d'un local commun résidentiel situés au milieu de l'opération.

Michel VABRE précise que le terrain est relativement contraint dans le cadre du PLU. Chaque projet s'inscrit dans ce dispositif d'urbanisme.

Frédérique LECOCCQ s'enquiert du nombre de logements au départ.

Thomas CHALVIGNAC en relève 133, aujourd'hui 320 logements sont projetés, il souligne que chaque appartement disposera d'une vue sur la Seine. Michel VABRE ajoute que de la végétation sera présente sur les terrasses.

Thomas CHALVIGNAC précise que la livraison des 87 premiers logements interviendra entre la fin de l'année et le début de l'année prochaine. D'ici un an, le foncier sera libéré. L'ensemble de la tranche 2 devrait débuter fin 2017.

François HOTE s'enquiert du nombre de tranches.

Thomas CHALVIGNAC indique que le projet se fera en 2 tranches en place des 3 initialement prévues, cela permet de gagner un an sur la durée du chantier.

Frédérique LECOCCQ souligne que l'amicale des locataires a été partie prenante dans le

cadre du projet. Elle a fait preuve de volontarisme afin que celui-ci se déroule correctement.

Thomas CHALVIGNAC présente le projet A5-A2. Des ajustements minimes interviendront.

Frédérique LECOQCQ demande si les ajustements ont été présentés à l'amicale des locataires.

Thomas CHALVIGNAC explique que des échanges réguliers interviennent avec cette amicale. Les modifications évoquées précédemment ne sont pas de nature à remettre en cause le projet.

*Des plans sont projetés et brièvement détaillés.*

Anne-Françoise JUMEAU (Périphériques Architectes) explique que chaque immeuble est séparé par des jardins. Le cahier des charges de Brenac & Gonzalez devait permettre une respiration. Le rez-de-chaussée comprend deux halls d'entrée, rue Fulton et rue de Bellièvre. Le plan projeté détaille la localisation de deux commerces. Les deux halls donneront accès aux deux éléments construits. De plus, les trois îlots bénéficieront d'un parking commun. L'accès s'effectuera par l'entrée du premier construit.

Thomas CHALVIGNAC fait état d'environ 120 places de parking.

Anne-Françoise JUMEAU indique que les jardins se situent à 1 mètre 30 par rapport au niveau de la rue et donneront sur des appartements en duplex. Ces logements disposent d'une accessibilité PMR avec des ascenseurs à double entrée.

Ignacio PREGO précise que le terrain est soumis à des risques d'inondation, ce qui a nécessité de conduire une réflexion concernant le niveau du rez-de-chaussée. Le caractère inondable du terrain a donc été pris en considération.

Anne-Françoise JUMEAU explique que le projet se sépare ensuite en deux éléments : à droite les 64 logements sociaux et à gauche les 54 logements intermédiaires. Il a été fait en sorte d'avoir des circulations éclairées avec des lumières sur les façades. Par ailleurs, le cahier des charges prévoyait une demande concernant une terrasse végétalisée et plantée, de même que les toitures. Un paysagiste est commun à l'ensemble de l'îlot. Elle précise que le terrain de pétanque a été conservé.

Frédérique LECOQCQ demande si les toits sont accessibles.

Anne-Françoise JUMEAU répond que certains toits le sont. Néanmoins, aucune décision définitive n'a été prise à ce jour.

Thomas CHALVIGNAC ajoute que les terrasses peuvent être aménagées.

Lionel CHOMET s'enquiert de la possibilité, pour les habitants, de se regrouper en association ou en amicale.

Ignacio PREGO le lui confirme. Il mentionne également l'existence d'un local commun résidentiel, au cœur de l'îlot.

Anne-Françoise JUMEAU précise que les bâtiments seront recouverts d'un enduit clair. Au niveau de la partie centrale qui comprend des baies vitrées plus importantes, les balcons seront équipés de garde-corps en terre cuite émaillée. La colorimétrie sera donc « douce ».

Bertrand MEARY s'enquiert de la taille de la parcelle.

Thomas CHALVIGNAC répond que la superficie totale de l'ensemble A5a s'établit à plus de 7 300 mètres carrés.

Ignacio PREGO poursuit la présentation. Les bâtiments bénéficieront d'une silhouette singulière, ce qui témoigne d'une réflexion globale à l'échelle de l'îlot. Cela permettra de créer une réelle unité. En termes de matériaux, les façades sur rue pourront être dissociées du cœur d'îlot. Le projet a permis de développer à l'intérieur de l'îlot une logique de protection des loggias par des volets. En dépit d'une densité importante, les logements seront sans vis-à-vis direct. Les images suivantes présentent la déclinaison des matériaux. Les parties claires renvoient à des façades maçonnées.

Farid NECHADI demande si les problématiques d'isolation thermique et d'isolation phonique ont été prises en compte. En effet, la zone est bruyante.

Ignacio PREGO le lui confirme. En outre, les bâtiments sont compacts.

Thomas CHALVIGNAC ajoute que ces éléments font l'objet de contrôles précis.

Christine NEDELEC souhaite savoir si ce projet prévoit uniquement du béton ou si de la brique peut être envisagée.

Ignacio PREGO explique que les façades sont maçonnées.

Michel VABRE précise que la structure béton s'est imposée.

François GERARD considère que angles observés sur le document projeté sont très effilés.

Ignacio PREGO relève une variété de volumes dans ce projet.

Anne-Françoise JUMEAU précise que ce ne sont pas les architectes qui sont à l'origine de ces « pointes », mais viennent du plan masse du cahier des charges.

Frédéric LUCCIONI juge que l'équilibre auquel le projet aboutit est intéressant.

Ignacio PREGO explique qu'une fluidité des vues et des volumes est recherchée.

Anne-Françoise JUMEAU ajoute que le « bien-vivre » à l'intérieur des logements fait toujours l'objet de réflexions à ce jour.

Ignacio PREGO signale qu'une géométrie de biais permet de mieux optimiser l'espace et assure de meilleurs usages.

François HOTE souligne la grande qualité du travail proposé par Brenac & Gonzalez. Malgré la contrainte imposée, les interprétations données sur chaque lot sont variées et

intéressantes.

Françoise SAMAIN souhaite obtenir des précisions à propos de l'ensoleillement. Elle se demande si le choix des matériaux est lié à cette thématique.

Michel VABRE répond que cette problématique d'ensoleillement a été prise en considération dans le principe du plan masse. Des bâtiments effilés permettent au soleil de venir en cœur d'îlot.

Anne-Françoise JUMEAU estime que des matériaux sombres auraient été défavorables en termes d'ensoleillement.

Françoise SAMAIN demande si l'intégralité des appartements bénéficiera d'ensoleillement à un moment de la journée.

Ignacio PREGO explique que les appartements bénéficient tous d'une double orientation, voire d'une triple orientation au niveau des étages. En outre, une vue sur la Seine ou sur le jardin permet de compenser un ensoleillement moindre.

Selon Anne-Françoise JUMEAU, une végétalisation dense assurera une réelle qualité de vie.

Frédérique LECOCCQ s'enquiert de la caractéristique des logements, de la taille des pièces à vivre ainsi que des chambres, du nombre de logements familiaux, ainsi que de la surface et des types de commerces envisagés.

Thomas CHALVIGNAC relève 5 % ou 6 % de T1 et de T5 tandis qu'aucun logement de type T6 n'est prévu. Il mentionne également 30 % de T2, 30 % de T3 et 25 % de T4.

Michel VABRE ajoute que la surface des T2 est comprise entre 42 et 46 m<sup>2</sup>, celle des T3 autour de 62 à 70 m<sup>2</sup>. Les T4 bénéficieront d'une superficie s'établissant entre 75 et 80 mètres carrés. Enfin, les T5 auront une surface comprise entre 88 et 100 mètres carrés. De surcroît, la surface des terrasses prévues dans les lots est généreuse.

Frédérique LECOCCQ s'enquiert de la présence de caves.

Michel VABRE le lui confirme.

Thomas CHALVIGNAC précise que 80 % des logements disposeront d'une cave.

Lionel CHOMET demande si des cloisons mobiles ont été envisagées.

Benoit MERIAC répond par la négative en expliquant que l'ensemble des appartements respecte les normes en vigueur. Le cahier des charges est extrêmement précis.

Lionel CHOMET juge indispensable de faire preuve d'anticipation en la matière.

Thomas CHALVIGNAC relève une surface totale de 400 mètres carrés de commerces et activités sur les 2 lots.

Ignacio PREGO indique que le local commun résidentiel est en double hauteur, avec

une mezzanine. L'usage reste à inventer par les habitants de l'îlot. Sa surface s'établit à 150 mètres carrés.

Thomas CHALVIGNAC précise que les programmes seront chauffés par la CPCU et que 2 gardiens seront sur place.

Farid NECHADI demande si les locaux commerciaux seront ouverts à tout type de commerce.

Michel VABRE répond qu'aucune décision n'a encore été prise en la matière.

Farid NECHADI indique qu'il convient de faire en sorte que les balcons localisés du côté du quai d'Austerlitz soient utilisés.

Thomas CHALVIGNAC mentionne la présence de garde-corps hauts. En surplomb, il sera possible de voir le rocher du zoo de Vincennes, le TGI ou Beaubourg.

François GERARD affirme être frappé par l'apparence des extérieurs du côté du quai d'Austerlitz et notamment du caractère très fermé d'une des façades latérales qui fait figure de pignon.

Ignacio PREGO explique que la continuité entre les façades donnant sur rue et sur cour est moins tranchée.

Anne-Françoise JUMEAU relève une continuité dans l'usage des matériaux.

Christine NEDELEC signale que le caractère lisse des façades peut poser d'éventuels soucis avec la présence d'oiseaux ou d'insectes. En conséquence, l'installation de nichoirs pourrait être envisagée.

Anne-Françoise JUMEAU rappelle que le terrain bénéficiera de la présence d'arbres.

Christine NEDELEC en convient. Toutefois, cette problématique demeure importante.

Frédéric LUCCIONI ajoute que le paysagiste devra être sensibilisé à cette thématique.

Christine NEDELEC souligne que des familles occuperont ces logements avec des enfants. Elle souhaite en conséquence savoir où ces derniers pourront pratiquer des activités sportives.

François HOTE explique notamment qu'un gymnase est en construction dans le secteur Tolbiac.

Madame NEDELEC juge que cette problématique est réelle et qu'elle ne doit pas être négligée.

François HOTE remercie les architectes pour leur présentation.

## II. Présentation du projet lauréat de la consultation portant sur le pont de la Salpêtrière

Un appel à candidatures pour la conception du pont Salpêtrière a été lancé en décembre dernier. Un jury tenu le 7 mars 2016 a permis de retenir cinq équipes parmi 19 candidatures. Les offres ont été réceptionnées fin juillet. Le jury désignant le lauréat s'est déroulé le 11 octobre dernier.

Christophe BAYLE représentant la SEMAPA explique que le projet de pont de la Salpêtrière est localisé dans le secteur d'Austerlitz. Il permet à une voie nouvelle de franchir le faisceau ferroviaire en assurant la desserte du nouveau quartier de la gare. L'axe de la Halle d'Austerlitz est parallèle à l'avenue Pierre Mendès France, tandis que le pont est dans l'axe de la chapelle de la Salpêtrière. La difficulté de la construction se rapporte au fait que le programme demandait un évasement en porte-à-faux des extrémités du pont pour le relier aux cheminements environnants.

Christophe BAYLE ajoute que la voie en phase 1 qui desservira la gare depuis l'avenue Pierre Mendès France sera à sens unique. Le jour où l'APHP décidera de développer ses terrains, une desserte supplémentaire avec un double sens pourra être envisagée. La libération du bâtiment de l'Ecole des laboratoires interviendra fin 2018 pour un démarrage des travaux du pont mi-2019 avec une livraison prévue en 2021.

Christophe BAYLE présente ensuite les différents projets : E5, D4, C2, B1 et A3.

En ce qui concerne le projet E5, le principal problème se rapportait à sa mise en œuvre. En effet, celle-ci nécessitait pour sa construction de multiples interruptions de trafic ferroviaire, d'où une incertitude quant à la capacité de la SNCF à pouvoir mobiliser du personnel pour arrêter le trafic.

Les dimensions relatives au franchissement du pont sont les suivantes : 83 mètres×22 mètres en deux travées de 50 mètres et 30 mètres.

Christophe BAYLE indique que l'idée, dans le cadre du projet D4, consistait à déplacer la voirie véhicule à l'est, de manière à libérer une grande plateforme piéton à l'ouest. Ses faiblesses se rapportaient au système de garde-corps en forme d'écaille, mais également à sa largeur trop importante.

Le projet C2 était le seul à ne pas avoir tenté des connexions avec les abords. Celui-ci proposait en outre un grandissement sans appui intermédiaire et posait des problèmes de méthodologie. De surcroît, le traitement de sol n'est pas apparu convaincant pour un usage partagé entre voitures et piétons.

Christophe BAYLE présente ensuite un projet proposant un pont métallique suspendu comprenant un système de bacs végétaux situé au milieu afin de protéger les piétons (projet B1). La largeur s'établissait entre 20 et 25 mètres avec un usage de l'espace très conventionnel, ce qui incluait une chaussée au milieu et des trottoirs sur les côtés.

Christophe BAYLE explique que projet A3 se rapporte à la réalisation d'un pont en pente. Une de ses caractéristiques consiste en la présence d'écrans de protection dont les éléments permettent d'orienter les vues vers la chapelle de la Salpêtrière. Son point fort



se rapporte à la bonne intégration de sa structure au pignon de la Halle d'Austerlitz. La méthodologie était de surcroît économe en termes d'interruption de trafic. Ce projet ne prévoit pas de muret de protection sur le pont. Le projet a décaissé la chaussée de 25cm au milieu du pont. Le jury a demandé que ce dispositif soit retravaillé.

Un muret devra être installé pour empêcher les véhicules de se renverser sur la voie ferrée tandis qu'un aménagement de la surface devra être conduit sans engravement de la chaussée, afin de la rendre confortable pour les piétons et de sécuriser les parcours.

Françoise SAMAIN en déduit que la structure du projet a été validée. Elle souhaite obtenir des explications à propos des aménagements précédemment évoqués.

Christophe BAYLE explique que ce projet A3 peut effectivement être amélioré sans pour autant modifier sa nature. Les autres projets présentés nécessitaient quant à eux une refonte de leur conception qui en aurait modifié la nature.

François HOTE ajoute que les ABF observeront avec attention le projet situé en covisibilité avec 2 monuments historiques : la chapelle et la gare.

Christine NEDELE demande si les garde-corps seront retravaillés.

Frédérique LECOCCQ indique que les éléments du bas des garde-corps seront en dur afin d'éviter que les voitures passent par-dessus.

Frédéric LUCCIONI estime qu'un équilibre délicat doit être déterminé.

Christophe BAYLE précise que les travaux débuteront en 2019, ce qui laisse du temps.

François GERARD considère que le fait de consulter cinq équipes n'est pas suffisant. Cette manière de procéder n'offre pas une réelle diversité en termes de propositions. Il précise qu'il s'attendait à un projet plus créatif, voire plus artistique.

François VALOUR fait valoir que les études sont relativement poussées dans le cadre de ces concours.

Frédéric LUCCIONI ajoute que dans de nombreux concours le nombre de candidats est restreint à 3 voire 4. C'est bien parce que ce type de projet mérite un maximum de réflexion que 5 équipes avaient été présélectionnées. Concernant le caractère « artistique » du projet, une mise en lumière est envisagée par le lauréat, ce qui devrait contribuer à améliorer l'esthétique.

François HOTE signale également que ce pont sera moins vu que ceux enjambant la Seine.

Bertrand AVRIL s'enquiert de l'intérêt de procéder à une consultation trois ans avant les travaux.

François HOTE répond qu'il est nécessaire de conduire des études préalables.

Christophe BAYLE ajoute que selon le planning, l'Ecole des laboratoires doit être démolie

et une nouvelle rue créée entre le pont et le boulevard de l'Hôpital. Il convient donc de savoir de quelle manière le sol sera aménagé pour coordonner le nivellement.

Frédérique LECOCCQ signale que des réserves ont été émises à propos de l'aménagement des surfaces. Globalement, aucun projet n'était vraiment pertinent en la matière.

Françoise SAMAIN souligne que d'autres projets étaient aussi très intéressants.

Lionel CHOMET comprend que la décision finale a porté sur la structure. Désormais, le reste doit faire l'objet d'un travail.

Christophe BAYLE le lui confirme. Ce pont fonctionnera comme une clé de voute entre deux secteurs.

Lionel CHOMET s'enquiert d'un programme de consultation pour l'aménagement du tablier.

Christophe BAYLE répond que le lauréat prendra en compte les remarques du Jury et le nouveau projet d'aménagement sera présenté durant le Groupe de travail Austerlitz.

Christine NEDELEC constate que l'intégration d'éléments historiques dans le projet n'est pas vraiment sensible. A l'instar de Monsieur Gérard, elle considère que le traitement esthétique du pont est décevant. Il conviendrait qu'une amélioration intervienne au niveau des garde-corps.

Frédéric LUCCIONI fait remarquer que le lauréat est le seul candidat à avoir respecté le cahier des charges en ce qui concerne les garde-corps.

Farid NECHADI déclare ne pas voir l'intérêt d'un passage pour les voitures au regard de la zone et de la politique de la ville.

Frédéric LUCCIONI précise que le projet privilégie une circulation douce.

François HOTE ajoute que la vitesse de circulation sera limitée à 30 km/h.

Frédéric LUCCIONI indique que cette construction devra accompagner la politique municipale. Il importe de ne pas se situer dans une logique routière.

Christine NEDELEC s'enquiert de la possibilité de protéger la perspective concernant les bâtiments localisés autour de la Salpêtrière. La percée qui est ouverte est relativement masquée. Cette thématique est importante à Paris.

Frédéric LUCCIONI précise qu'un travail d'insertion paysagère sera conduit le moment venu.

François GERARD estime que l'espace autour de la gare d'Austerlitz a été « dévitalisé ».

Frédéric LUCCIONI rappelle qu'il convient d'attendre la construction du nouveau Siège du Monde afin de disposer d'une cohérence d'ensemble et d'une diversité architecturale redonnant à ce lieu une dynamique urbaine.

Christine NEDELEC souligne que des constructions modernes et relativement sèches ont été réalisées autour de la gare Montparnasse. Heureusement, la zone est dynamique.

Frédéric LUCCIONI confirme le caractère dynamique de la zone autour de Montparnasse. La gare d'Austerlitz est moins importante en termes de flux de voyageurs et de mouvements de trains mais la SNCF prévoit bien une montée en puissance de la gare, qui est intégrée dans la stratégie urbaine de développement de ce site.

*La séance est levée à 19 heures 55.*